

## Demande de Passeport ou Carte Nationale d'Identité : MINEUR

<u>Situation</u>	<u>Documents que vous allez présentés lors du RDV</u>	<u>Pré-demande ou formulaire CERFA n°1210*02</u>	<u>Ancien titre</u>	<u>Une photo d'identité conforme aux normes</u>	<u>Timbres fiscal</u>	<u>Justificatif de domicile en original</u>	<u>Copie intégrale d'acte de naissance - 3 mois</u>	<u>Déclaration de perte ou de vol</u>	<u>Titre d'identité du représentant légal</u>
<b>1<sup>ère</sup> demande</b>	Titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport biométrique ou électronique ou CNI sécurisée)	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>Passeport :</b> 0 à 14 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42€ <b>CNIS : gratuit</b>	<b>X</b>			<b>X</b>
	Titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans ou titre non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>Passeport :</b> 0 à 14 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42€ <b>CNIS : gratuit</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>
	Aucun titre	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>Passeport :</b> 0 à 14 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42€ <b>CNIS : gratuit</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>
<b>Renouvellement</b>	Titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport biométrique ou électronique ou CNI sécurisée)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Passeport :</b> 0 à 14 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42€ <b>CNIS : gratuit</b>	<b>X</b>			<b>X</b>
	Titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans ou titre non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Passeport :</b> 0 à 14 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42€ <b>CNIS : gratuit</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>
<b>Renouvellement suite perte ou vol</b>	Déclaration de perte ou vol d'un passeport biométrique	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>Passeport :</b> 0 à 14 ans : 17€ 15 à 17 ans : 42€	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>
	Déclaration de perte ou vol d'une CNI sécurisée + présentation d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis – de 5 ans	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>CNIS : 25€</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>
	Déclaration de perte ou vol d'une CNI sécurisée + présentation titre périmé depuis + de 5 ans ou aucun titre	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>CNIS : 25€</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
	Déclaration de perte ou vol d'un titre non sécurisé + présentation d'un titre sécurisé périmé depuis + de 5 ans ou aucun titre	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>CNIS : 25€</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

## NOTICE

- Ancien titre : Ancien Passeport ou ancienne Carte Nationale d'Identité.
- Titre sécurisée : passeport biométrique ou électronique, carte nationale d'identité sécurisée.
- Titre non sécurisée : passeport dit DELPHINE, carte d'identité cartonnée.
- La pré-demande en ligne : est accessible à l'adresse suivante :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>
- Présentation formelle du CERFA 12101\*02 papier en l'absence de pré-demande en ligne. Il doit être rempli le plus lisiblement possible, en noir, en majuscule, avec les accents, une lettre par case, une case espace entre les mots.
- Justificatif de domicile : il doit être récent (moins de 1 an) et comporter l'adresse exacte. (Avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile), facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, titre de propriété, contrat de location en cours de validité). Il doit être présenté en original, si l'original du justificatif de domicile est sur support numérique, son impression aura valeur d'original. Préciser « facture internet » sur ledit justificatif.  
Vous êtes hébergé chez un tiers (particuliers, amis, parents...) :
  - Attestation originale de l'hébergeant attestant que vous êtes hébergés **depuis plus de 3 mois** : A télécharger et à imprimer à l'adresse suivante :  
<http://www.saint-marcellin.fr/mes-demarches/titres-d-identite/passeport>
  - Titre d'identité de l'hébergeant
  - Justificatif de domicile de l'hébergeant.
- Photo d'identité : elle doit dater de moins de 6 mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande. La photo doit être nette, sans pliure, ni traces. Le fond doit être uni, de couleur claire. Le blanc est interdit. Le visage doit être dégagé. Les montures de lunettes épaisses sont interdites. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes. Il est recommandé de ne pas porter de lunettes.
- Fiscalité : - le passeport est payant : Mineur moins de 15 ans : 17€ ; Mineur 15 ans et + : 42€ ; Majeur : 86€  
-La carte nationale d'identité : Gratuite sauf en cas de perte ou de vol : majeur ou mineur : 25€  
Le timbre peut être acheté en trésorerie, en bureau de tabac ou en ligne sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Déclaration de vol : A faire en gendarmerie
- Déclaration de perte : Se fera au moment du dépôt du dossier en mairie pour le renouvellement du titre. Le CERFA 14011\*01 est téléchargeable :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630> .